

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 mai 2024**

N° 240523065

AFFAIRES SPORTIVES - Approbation de la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la commune de Gentilly pour l'allocation et la diffusion de billets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques

L'an deux mil vingt quatre, le vingt trois mai à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 15 mai 2024 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - M. ALLAIS - Mme HERRATI - M. BOMBLED - Mme VILATA - M. MOKHBI - Mme ALITA - M. PELLETIER - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme LABADO - Mme CARTEAU - M. DAUDET - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - M. MASO - M. NKAMA - Mme JOUBERT - Mme POP - Mme SCHAFER - Mme MAZIÈRES - M. CRESPIN .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 29

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 22

Représentés : 3

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 4

ABSENTS REPRESENTES Mme TORDJMAN par Mme VILATA - Mme SAUSSURE-YOUNG par M. MOKHBI - M. GIRY par M. CRESPIN.

ABSENTS NON EXCUSES Mme GROUX - M. GUITOUNI - M. BENAOUADI - M. SEHIL .

SECRETAIRE Ambroise NKAMA

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

AFFAIRES SPORTIVES - Approbation de la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la commune de Gentilly pour l'allocation et la diffusion de billets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Franck BOMBLED Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la commune de Gentilly pour l'allocation et la diffusion de billets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques,

CONSIDERANT l'ambition de la MGP de permettre au plus grand nombre d'accéder aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 en distribuant des billets à destination des jeunes Métropolitains afin qu'ils puissent accéder à des épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques,

CONSIDERANT la diffusion de ces billets à l'ensemble des communes de la Métropole du Grand Paris, sans contrepartie financière et selon des critères définis par la MGP dans la présente convention de partenariat,

APRES examen par la Commission « Une ville d'émancipation, d'éducation et d'avenir en date du 14 mai 2024.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} - **APPROUVE** la Convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la commune de Gentilly pour l'allocation et la diffusion de billets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.

ARTICLE 2 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document afférent.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 24 mai 2024

Reçu en préfecture le 24 mai 2024

Identifiant de l'acte : 094-219400371-
20240523-11396-CC-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE